

Zeitschrift:	Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber:	Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band:	31 (1937)
Artikel:	Les deux plus anciennes éditions imprimées des Constitutions Synodales du diocèse de Lausanne
Autor:	Besson, Marius
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-125093

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les deux plus anciennes éditions imprimées des Constitutions Synodales du diocèse de Lausanne

par Mgr. M. BESSON

Comme complément à l'intéressant article que publie dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique Suisse* M. le chanoine Louis Waeber, vicaire général, nous donnons ici la description des deux plus anciennes éditions imprimées des Constitutions synodales de notre diocèse, avec l'indication des exemplaires actuellement connus. De plus amples renseignements seront fournis dans notre ouvrage, actuellement sous presse, consacré à *l'Eglise et l'Imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525*.

Constitutions synodales de Lausanne.

Lyon [Gaspard Ortuin ?], 3 octobre 1494. In-4°.

42 feuillets chiffrés en chiffres romains noirs, sauf le premier et le dernier qui ne sont pas chiffrés (quelques erreurs : f. III chiffré II, f. XXVIII n'a, au lieu du chiffre, au r^o, que le mot *Folio*, le chiffre étant au v^o, f. XXXIII chiffré XXXIX au r^o, f. XXXIX chiffré XXXIII). — Signatures en noir : a - f⁶, e⁶ (devrait être g). A part a, les cahiers n'ont que le premier et le troisième feuillets signés (erreurs : f^{III} signé g^{III} ; le dernier cahier signé e au lieu de g et, de plus, e^I signé e^{III}, e^{III} signé f^{III}). — Caractère gothique, seulement en noir, 2 grandeurs : 2 colonnes à 40 lignes justifiées sur environ 43 millimètres (f. I v^o longues lignes sur 87 millimètres et f. XL v^o longues lignes sur environ 89 millimètres). — A la place du titre courant, il y a, seulement au verso des feuillets, le mot *Folio*. — Grandes initiales, sauf celle du titre, à la main. — Gravure : f. I v^o, Annonciation.

F. I r^o, *titre* : Constitutiones synodales eccle = | sie et diocesis Lausannensis. | — f. I v^o : Incipiunt constituciones synodales ecclesie et | Episcopatus Lausannensis. Per plures et diuer | sos presules lausannensis (*sic*) edite. Et per reuerendissimum | in cristo patrem domi-

num Georgium de saluciis | *Episcopum* et comitem Lausannensis (*sic*) compilatae et in vnum | volumen redacte. et demum Per reuerendissimum | In xpo (= christo) patrem et dominum Dominum Aymonem de mon | te falcone dei gratia presulem principem et comitem | lau-

Folio

In cōsideratione synodales ecclesie et Episcopatus Lausannensis. Per plures et diuersos presules lausannesis edite. Et per reuerendissimum in christo patrem dominum Georgium de saluciis Episcopum et comitem Lausannensis copiata et in viii volumen redacte. et denum. Per reuerendissimum In christo patrem et dominum. Domum Aymone de monte falcone dei gratia presulem principem et comites lausannensium. modernum confirmate et approbate. Acde eius mandato impresse.



Constitutions de 1494, v° du feuillet du titre.

sannensem modernum confirmate et approbate. | Ac de eius mandato impresse. | gravure. — f. 2 chiffré II signé a^{II} r^o: [I] N nomine sancte | cte et indiui | due trinitatis pa | tris et filii et spiri | tus sancte (*sic*). Amen | — Suit une préface de Georges de Saluces, évêque de Lausanne, aux constitutions édictées par lui. — f. signé a^{II} v^o, col. I ligne 18 : De

celebratione syno | di et in ea interesse. | — *f. chiffré XL non signé v^o* : [A]ymo de montefalcone miseratione di = | uina Episcopus lausannensis et comes ac sacre (*sic*) roma = | ni imperii princeps. — *ligne 16* : Nos Aymo episcopus et comes prefatus presente (*sic*) constitutiones | sic vt *prefertur*. Per nos confirmatas. corroboratas et approbatas. sigillis camere nostre curieque officialatus nostri lausannensis signoque dile | cti nostri episcopalis secretarii apostolica et imperiali auctoritatibus publici no | tarii dicteque curie iurati. domini Henrici colleti presbiteri. iussimus et fecimus | appensione communiri. Datum lausanne. die vero. XXII. mensis fe = | bruarii. Anno domini millesimo quadragesimo nonagesimoter = | tio. ab annunciatione dominica sumpto. etcetera. — *f. chiffré XLI non signé r^o, titre* : Secuntur rubrice sanctarum constitutionum sy | nodalium. Lausannensem (*sic*). Et folio primo. | — *Suit la table des matières.* — *f. chiffré XLI v^o, ligne 25* : Explicunt constitutiones synodales secundum | consuetudinem Lausannensem episcopatum (*sic*). Im | presse Lugdunii. die vero. III. mensis octo | bris. Anno domini. M. CCCC. LXXXVIII. — *f. 42, en blanc.*

Ces Constitutions nous donnent, à l'achevé d'imprimer, leur date et leur lieu d'impression. Quant à l'imprimeur, nous ne pouvons l'identifier que par conjecture et sans être trop affirmatif. Le caractère de notre ouvrage rappelle celui d'une édition de l'Histoire de la belle Mélusine « imprimée à Lyon par maistre Gaspar Ortuin » et d'une Vita Christi attribuée au même artiste par Claudin. C'est pour des raisons de ce genre, sans doute, qu'on a généralement attribué à Gaspard Ortuin les Constitutions de 1494 ; nous avouons que la ressemblance ne nous paraît pas si parfaite qu'elle exclue toute hésitation.

Gaspard Ortuin est mentionné à Lyon de 1478 à 1502 ; il habitait, à la rue Neuve, une maison qu'il partageait avec son beau-frère le pelletier Claude Perret ¹. Ortuin paraît une déformation française d'un nom allemand : quoique notre imprimeur signe toujours Ortuin, il apparaît dans les pièces d'archives sous des vocables différents : Hortuyn, Ortoyn, Ortin, Urtebin.

1. FRIBOURG, BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE. — Z 183.
— Reliure : papier rouge sur carton, moderne et sans intérêt. — Au r^o du feuillett du titre, notes manuscrites : *Au chan. Fontaine 1810 et, au-dessus, Bibl. coll. S. Mich. S. J. Frib. Helv. Ex dono Pl. R. DD. Aloys. Fontaine 1824.*
— Exemplaire complet.

2. FRIBOURG, MÊME BIBLIOTHÈQUE. — Z 184. — Reliure : parchemin sur carton, relativement moderne et sans intérêt. — Au v^o de la couverture : *Sum B. M. V. de Altaripa.* — Manquent les feuillets chiffrés I-XIX, XXXVI-XLI et le dernier feuillett, non chiffré.

¹ N. RONDOT, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XV^e siècle*, Paris et Lyon, 1896, p. 145.

3. FRIBOURG, MÊME BIBLIOTHÈQUE. — Z 184 a. — Pas de reliure, mais un simple feuillet de vélin (document daté de 1461) servant de couverture. — Au r^o du titre, note manuscrite : *Iste liber est mihi Petro Brodalli presbitero* ; au v^o : *Claudius Columb presbiter habuit dono propter amicitiam a Vuillermo Parisii de Chamosono 1612.* — Exemplaire très incomplet : n'a que les 18 premiers feuillets.

4. FRIBOURG, MÊME BIBLIOTHÈQUE. — Non coté : cabinet des manuscrits et incunables. — Relié, sous une belle couverture de veau fauve, du XVIII^e siècle, avec une collection de décrets et constitutions du diocèse de Verceil, imprimée à Milan, chez Pacifico Ponzio, en 1575. — Au r^o du feuillet du titre, note manuscrite : *Collegii Societatis Jesu Friburgi Helvetiorum.* — Exemplaire complet.

5. LAUSANNE, BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE. — V 1050. — Reliure : papier jaspé sur carton, dos et coins en parchemin. — Acheté par la bibliothèque en 1919, de l'antiquaire Olschki, à Genève. — Exemplaire complet, sauf le feuillet 42 (blanc) qui manque.

6. VEVEY, MUSÉE JENISCH. — Exemplaire de la collection Cuenod, actuellement en dépôt au musée. — Non coté. — Reliure : parchemin. — Exemplaire complet, obligamment signalé à l'auteur par M. le Prof. Reitzel, de la Tour-de-Peilz.

7. BERNE, STADTBIBLIOTHEK. — Inc. V 201. — Reliure : papier marbré moderne sur carton ; dos parchemin. — Exemplaire complet, sauf le feuillet 42 (blanc) qui manque et le feuillet du titre qui est légèrement endommagé. Considérablement rogné par le relieur qui n'a, du moins, rien enlevé du texte.

8. PORRENTRUY, BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE. — n. 101. — Reliure : papier marbré brun sur carton, dos cuir brun avec deux étiquettes rouges à bords dorés, avec mentions imprimées : *CONST. SYN.* et *1494.* — A la fin, 10 feuillets ajoutés, couverts de textes variés écrits par un anonyme du XVI^e siècle ; au v^o du dernier de ces feuillets, une satire commençant ainsi : *Nota bene. Vxorem duxi. Qui capit vxorem penam capit atque dolorem. Qui caret uxore pena caret atque dolore,* etc. — Exemplaire complet, bien conservé.

9. AARAU, KANTONSBIBLIOTHEK. — Inc. 48. — Reliure : parchemin sur carton ; au v^o de la couverture, ex-libris du baron Beat Fidèle de Zurlauben de Thurn, avec la date *MDCCLXXXVII.* — Exemplaire complet sauf le feuillet 42 (blanc) qui manque et quelques feuillets, surtout celui du titre, en partie déchirés.

10. FRAUENFELD, KANTONSBIBLIOTHEK. — X 214. — Reliure : peau de porc sur ais de bois, fortement endommagée ; traces d'un fermeoir. — Le volume comprend plusieurs ouvrages reliés ensemble, dont le premier est précisément formé par nos constitutions synodales de Lausanne. — Suivant une note manuscrite du feuillet du titre, appartenait jadis à la Chartreuse d'Ittingen. — Exemplaire complet.



Institutiones Synodales ecclie et Episcopatus Lausanneñ. Per plures & diuersos presules edite. Et per Reuerendissimū in Xpo patrē et dñm: dñm Sebastianū de mōte falcone dei grā etiā Episcopū et Principe Lausann. modernū confirmate et approbate: ac de eius mandato impresse. Anno salutis nostre
D.S. D.XXII.

Constitutions synodales de 1523, feuillet du titre.

11. SOLEURE, ZENTRALBIBLIOTHEK. — 677. — De la reliure il ne reste plus que les ais de bois avec traces de cuir et un bout de fermeoir. — Le volume comprend plusieurs ouvrages reliés ensemble : nos constitutions synodales sont à la fin. — Manque : le dernier feuillett (blanc) ; de plus les derniers feuillets, à partir du xxx^e, sont en partie déchirés ou endommagés, peut-être par l'humidité.

12. WINTERTHUR, STADTBIBLIOTHEK. — C 477. — Reliure : peau de porc sur ais de bois ; quelques traces d'un fermeoir. La partie antérieure de la reliure a disparu : on l'a supplée par une feuille de parchemin sur carton. — Le volume comprend plusieurs ouvrages reliés ensemble : nos constitutions synodales sont à la fin. — Exemplaire complet, sauf le premier feuillett, celui du titre, qui manque.

Constitutions synodales de Lausanne.

Genève, Wygand Köln pour Gabriel Pomard, 11 avril 1523. In 4^o.

36 feuillets non chiffrés. — Signatures : A - I 4. — Caractère gothique, noir, 3 grandeurs : 43 longues lignes justifiées sur environ 88 millimètres. — Sans titre courant. — Majuscules imprimées ; quelques grandes initiales gravées. Autres gravures : au r^o du feuillett du titre, armes de Sébastien de Montfalcon avec, dans le cadre : SEBASTIANUS DE MONTE FALCONE. EPISCOPUS LAUSANNEN. ET. PRINCEPS. (environ 107 × 100 mm.) ; au v^o du même feuillett, Notre-Dame de Lausanne.

F. I r^o, titre, surmonté d'une gravure, gros caractère : Constitutiones Synodales ecclesie et Epi = | caractère moyen : scopatus Lausannensis. Per plures et diuersos pre | sules edite. Et per Reuerendissimum in Xpo patrem | et dominum : dominum Sebastianum de monte falcone dei gratia | etiam Episcopum et Principem Lausannensem modernum confirmate et | approbate : ac de eius mandato impresse. Anno salutis nostre | M. D. XXIII. — v^o, gravure. — f. 2 r^o, chiffré A 2, gros caractère : IN nomine sancte et indiuidue trinitatis : patris | petit caractère : et filii et spiritussancti. Amen. — Suit une préface de Sébastien de Montfalcon. — v^o, ligne 3 : De celebratione Synodi/et in ea | interesse. | — f. 36, ligne 16, petit caractère : Nos Sebastianus Episcopus et princeps prefatus presentes constitutiones sic | vt prefertur/per nos confirmatas/corroboras et approbatas/si | gillis camere nostre curieque officialatus nostri Lausannensis Signoque | dilecti fidelis secretarii nostri subsignati/egregii Francisci billiard | ciuis nostri lausannensis iussimus et fecimus appensione communiri. Da = | tum

Lausanne Die vero. xiiii. Mensis Aprilis. Anno domini Millesi = | mo
Quingentesimo/vicesimo tertio. Ab annunciatione dominica sumpto. |
caractère moyen : Excusum Gebennis in officina Vuygandi koln :

C De absentia Duratissime licentia Prelati.

26

Dem inhibemus ne q̄s Rector alicuius ecclesie partoz
cbialis ecclesiā suā dimittere presumat vel ab illa se ab
sentare vltra triginta dies absqz licetia speciali/ de qua
legitime constet. Et si quis secus fecerit a perceptione
fructuū ipius ecclesie sue a die recessus sui vsqz ad ei⁹
regressum ipo facto sit priuatus/ et fructus ipi p̄dicte elemosine no-
stre applicentur/ nisi tamen rectoribus ipis sup absentatione bmoi
licentia per nos aut nostrū in spiritualibus vicariū gratiose cōcessa
extiterit/ de qua constet legitime.

C Ne q̄s regimen duarū eccliarū pars rochialiū p̄sumat assumere.

27

 **D**em inhibemus ne quis regimē duarū parrochiarū
assumere p̄sumat/ vel etiā aliquē sacerdotē ad regimē
bmoi eccliarū prochialiū loco sui deputare vltra ter-
minū predictū triginta dierū/ in quo etiā termino tri-
ginta dierū nullus extraneus vel mēdicans religionē
professus admittat/ nisi prius sacerdos talis nobis aut vicario nos-
tro in sp̄italibus presentatus. Et per nos aut ipm in spiritualib⁹ vi-
cariū examinationē precedenti ad hoc admissus extiterit/ et de tali
admissione debite constiterit.

C De sacerdotibus forensibus non admittend.

28

Dem cū nōnulli sacerdotes foranci reperti sīc aliqñ apostate:
aut a sua religiōe fugitiui/ alli excoicati suspecti aut p̄priis bene-
ficiis suis exigētibus meritis priuati. Aliqñ per saltum pmoti. Alii
irregulares/ alli nō pmoti: alii assumptis noibus et litteris defun-
ctorū sacerdotū se presbiteros esse fingūt in dānationē suarū et pos-
puli nobis cōmissi: graue periculū animarū. Ea ppter ut de cetero
calib⁹ fallaciis fraudibus et mendaciis obviemus: oibus et singul-
lis eccliarū quarūcunqz nobis submissarū rectoribus districte p-
bibemus ne tales p̄fros forancos ad ecclesiā vel alioꝝ quorūcunqz
bñficioꝝ ecclasticōꝝ regimē vel sacramētoꝝ administrationē

Constitutions de 1523 f. 16 v° (réduit).

natum (*sic*) ex Francia orientali. Expensis honesti viri Gabrielis |
Pomardi. Anno ab incarnatione saluato = | ris nostri. M. D. XXIII.
Die. xi. | Aprilis. — V°, en blanc.

Ces Constitutions synodales, beaucoup plus rares que les précédentes, puisqu'on n'en possède actuellement qu'un exemplaire, sont mentionnées par Ruchat¹. L'Abbé Holder déclare les avoir vues encore en 1899, à la Bibliothèque cantonale de Fribourg, et il note que l'exemplaire qu'il a en mains appartint au prévôt Sébastien Werro². Depuis ce temps, comme le seul exemplaire alors connu, ne se retrouvait pas, on pensa que ces Constitutions étaient à jamais perdues. Il en existe heureusement un à La Tour-de-Trême.

Nous voyons, dans le texte même, à la fin, que ces constitutions, comme beaucoup d'autres livres d'église publiés alors pour nos diocèses de Lausanne et de Genève, ont été imprimées à Genève par Wygand Köln, aux frais du libraire Gabriel Pomard.

Il y a sûrement une erreur de chiffres à la dernière page, puisque, dans un texte imprimé qui porte la date du 11 avril 1523, on dit que ce texte a été approuvé par l'évêque le 14 avril de la même année.

1. FRIBOURG, BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE. — Dans le Catalogue de la Bibliothèque cantonale de Fribourg, t. IV, imprimé en 1886, p. 471, on lit, sous le n. G f 9990, *Constitutiones synodales ecclesie et episcopatus Lausannensis per plures et diversos presules edite et per dominum Sebastianum de Montefalcone episcopum et principem Lausann. confirmate et approbat. Gebennis, in officina Vuygandi Köln, expensis Gabrielis Pomardi, 1523, 4°.* — Cet exemplaire est actuellement égaré, à moins qu'il ne faille l'identifier avec le suivant.

2. LA TOUR-DE-TRÈME, COLLECTION CLÉMENT-REMY. — 113. — Reliure : papier imitation parchemin sur simple carton. — Au 1^o du feuillet du titre, note manuscrite : *Sum Sebastiani Werronii. 1595.* Sébastien Werro, né à Fribourg en 1555, maître ès arts, membre de la chambre des Scholarques, catéchiste, curé, prévôt, † 1614, fut l'un des plus illustres amis et collaborateurs de saint Pierre Canisius. — On voit que ces constitutions ont été diligemment étudiées, annotées, soulignées, par leur propriétaire, sans doute Sébastien Werro lui-même. — Bel exemplaire, complet.

¹ A. RUCHAT, *Histoire de la Réform.* éd. VULLIEMIN, 1835, t. I, p. 151.

² C. H. HOLDER, *Etudes sur l'histoire ecclésiastique du canton de Fribourg, II. Les Constitutions synodales de 1599 (Revue de la Suisse catholique, Fribourg, t. XXIX, 1898)*, p. 640.

